

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
11275

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) - Contrat
départemental de développement et d'aménagement 2016/2019 - Tranche 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) pour la tranche 2019 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019, conformément à l'annexe 1 du rapport.

- **TRAVAUX DE REFECTION ET D'EXTENSION DU BATIMENT ADMINISTRATIF**

Le siège social du SMAVD, situé à Mallemort, doit faire l'objet de travaux afin de permettre aux agents de travailler dans de meilleures conditions et d'accroître le nombre de bureaux pour faire face aux besoins à court et moyen terme. Il s'agit de travaux de climatisation du bâtiment, de réagencement des bureaux avec la création d'ouvrants ainsi, que des travaux extérieurs tels que la réfection des façades, la création d'un préau, la mise aux normes et en sécurité de certains espaces.

Pour la tranche 2019, la mission de maîtrise d'œuvre sur l'extension du bâtiment administratif se poursuit, le démarrage des travaux d'extension étant prévu à partir de septembre 2020.

Le programme concernera des travaux de démolition, de terrassement, de voirie réseau divers (VRD) et de construction.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 844.000 €HT, dont 570.000 €HT pour la tranche 2019. Cette opération ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale pourrait s'élever à 337.600 € dont 228.000 € au titre de la tranche 2019.

- **DEVELOPPEMENT DES OUTILS INFORMATIQUES**

Le syndicat poursuit le renouvellement des outils informatiques (parcs et logiciels) indispensables pour maintenir un niveau de service satisfaisant.

Au titre de la tranche 2019, le développement des outils informatiques comprend le renouvellement partiel de postes informatiques, pour assurer un travail en mode nomade et équiper les agents nouvellement recrutés, ainsi que la mise en place de nouveaux logiciels permettant la dématérialisation des échanges et d'outils de protection.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 110.000 €HT, dont 20.000 €HT pour la tranche 2019. Cette opération ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale pourrait s'élever à 44.000 € dont 8.000 € au titre de la tranche 2019.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 236.000 € pour la tranche 2019 sur une dépense subventionnable globale de 590.000 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette action ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2016-10127V en application de la délibération n° 311 du 16 décembre 2016.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL